



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



Fiche communale Chamonix-Mont-Blanc

*Charte patrimoniale, architecturale et paysagère
du Pays d'art et d'histoire du Mont-Blanc*





La réalisation de la charte patrimoniale, architecturale et paysagère est soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire du Mont-Blanc

OBJECTIFS DU SCHÉMA COMMUNAL

PRÉAMBULE

À la suite du diagnostic patrimonial, architectural et paysager, la deuxième étape de l'élaboration **de la charte patrimoniale, architecturale et paysagère est la fiche communale, objet de ce document.**

Ces fiches communales déclinent, à l'échelle de chaque commune, **les enjeux et les orientations relatifs à la préservation des paysages, de l'architecture et des patrimoines, et issus du diagnostic.**

Elles en proposent **un recensement hiérarchisé qui articule les différentes échelles, du territoire à l'élément bâti**, complété par un schéma pour les enjeux et orientations qui peuvent être spatialisés.
Cette hiérarchisation préfigure la charte patrimoniale, architecturale et paysagère à l'échelle du territoire, qui sera la définition de grands axes stratégiques d'évolution du territoire et de son patrimoine.
La fiche communale doit ainsi être considérée comme une synthèse, une boîte à outils, une « feuille de route patrimoine » mise à disposition de la collectivité.

Sans être un inventaire exhaustif des patrimoines, et sans avoir de portée réglementaire en soi, cette fiche communale se veut cependant être un outil véritablement utile. Elle est le fruit d'une démarche participative associant élus et/ou techniciens des Communes et Communautés de Communes lors de plusieurs étapes : réunions de travail, questionnaires, ateliers de concertation, réaction aux productions...

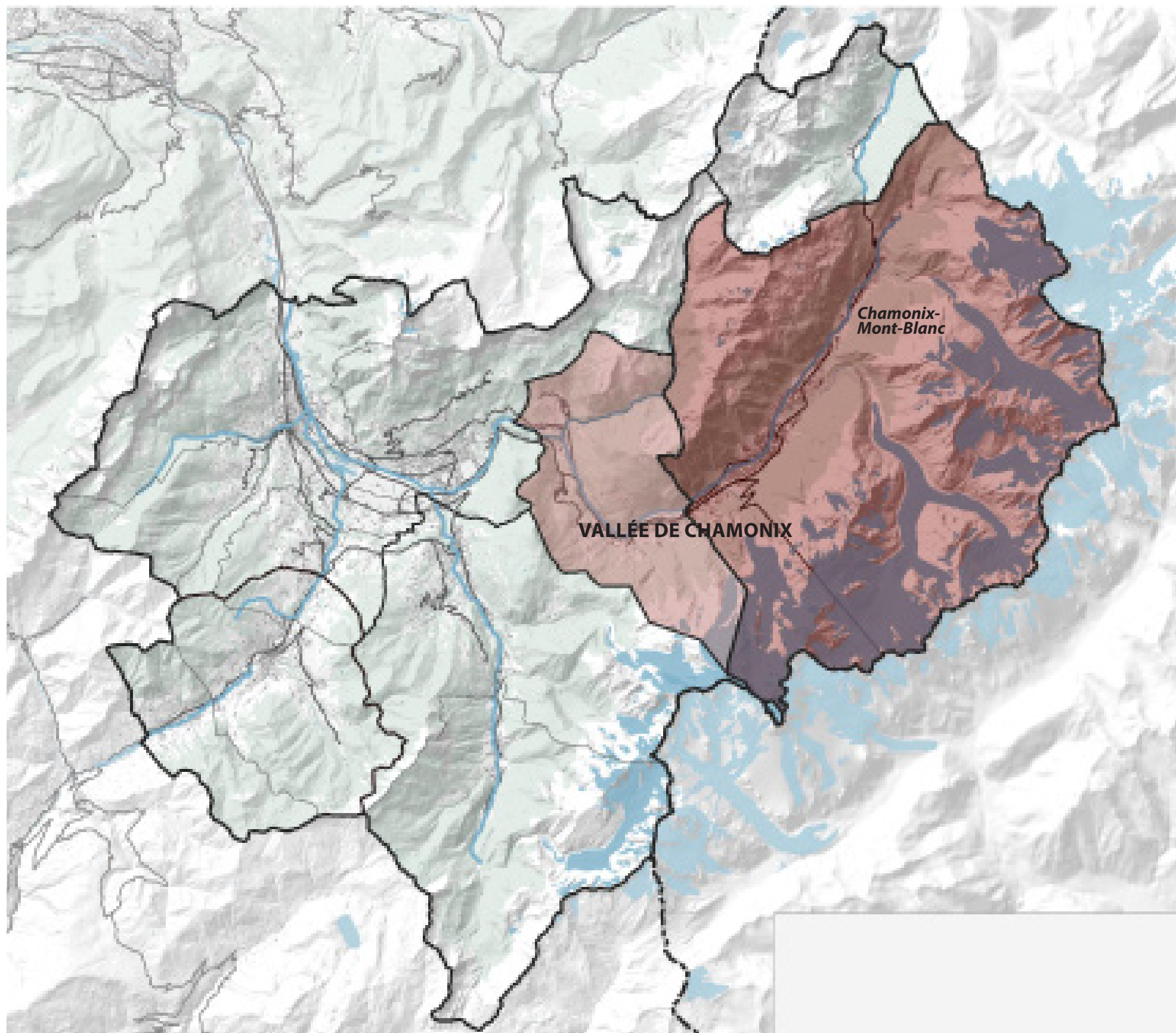
Il est à noter que ce document ne se substitue pas aux documents d'urbanisme.

SOMMAIRE DE LA FICHE COMMUNALE

1/ PRÉSENTATION DE LA COMMUNE	4
2/ RETOUR DU QUESTIONNAIRE	8
3 / SCHÉMA COMMUNAL ET PAR SECTEUR	9

INSCRIPTION DANS LE PAYS DU MONT-BLANC

LES ENJEUX RELATIFS À L'ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE CHAMONIX



CARTE - SITUATION DE LA COMMUNE DE CHAMONIX DANS LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU PAYS DU MONT-BLANC

LES ENJEUX GLOBAUX

Un enjeu transversal et dix enjeux généraux ont été identifiés à l'échelle du Pays d'art et d'histoire du Mont-Blanc :

Enjeu transversal :

L'adaptation du territoire aux enjeux de la transition climatique

Enjeux généraux :

- 1- La préservation et la valorisation des grands paysages naturels emblématiques
- 2- Le maintien et la valorisation de l'espace agricole et forestier
- 3- L'attention à la qualité du cadre de vie des habitants et au patrimoine dans la structuration de l'accueil touristique
- 4- L'amélioration et la valorisation des axes de déplacement et des modes de découverte du territoire
- 5- L'amélioration et l'intégration des infrastructures du territoire
- 6- La maîtrise du développement urbain, la préservation des paysages habités et le maintien de l'identité des hameaux et des quartiers
- 7- La reconquête et la valorisation des espaces publics
- 8- La vigilance sur la qualité des constructions et de leurs abords
- 9- Le maintien des qualités architecturales et paysagères du patrimoine bâti et de ses extérieurs
- 10- La valorisation et l'usage des matériaux, des modes constructifs traditionnels, des ressources et des savoir-faire locaux

RETOUR ATELIER DE CONCERTATION - PRIORISATION DES ENJEUX

Ces enjeux ont fait l'objet d'une priorisation, par entité paysagère et par commune.

La vallée de Chamonix a choisi les enjeux prioritaires suivants :

- La préservation et la valorisation des grands paysages naturels emblématiques
- Le maintien des qualités architecturales et paysagères du patrimoine bâti et de ses extérieurs
- Le maintien et la valorisation des paysages agricoles et forestiers
- La maîtrise du développement urbain, la préservation des paysages habités et le maintien de l'identité des hameaux et des quartiers

Remarques générales : Les grands paysages naturels sont les fondamentaux de notre activité économique et touristique. C'est ce qui structure notre territoire. L'activité traditionnelle agro-pastorale forme et structure les paysages. Elle est en danger et subit des pressions, notamment foncières. Le patrimoine bâti est notre héritage, notre identité. C'est ce que les visiteurs viennent voir. C'est un enjeu large dont les autres découlent.

La Commune de Chamonix-Mont-Blanc a choisi les enjeux prioritaires suivants :

- La maîtrise du développement urbain, la préservation des paysages habités et le maintien de l'identité des hameaux et des quartiers
- Le maintien des qualités architecturales et paysagères du patrimoine bâti et de ses extérieurs
- La préservation et la valorisation des grands paysages naturels emblématiques

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Chamonix-Mont-Blanc est une commune d'environ 8 640 habitants (2021). Elle couvre 245,5 km², et son altitude varie entre 995m le long de l'Arve et 4 806m au sommet du mont Blanc. Une large partie de la commune est ainsi composée de glaciers et de hautes montagnes difficilement accessibles. Limitrophe avec la Suisse et l'Italie, la commune de Chamonix occupe la partie supérieure de la vallée de l'Arve qui y prend sa source et englobe les chaînes du Mont-Blanc et des Aiguilles Rouges. Le fond de vallée et les premiers contreforts présentent une urbanisation ininterrompue de laquelle émergent trois pôles urbains : Les Praz, Chamonix-ville et Argentière.

Les dix-sept villages ou hameaux qui composent Chamonix-Mont-Blanc sont, du nord au sud : le Tour, Montroc, le Planet, Argentière, les Chosalets, la Joux, le Lavancher, les Tines, les Bois, les Praz de Chamonix, Chamonix-Mont-Blanc, les Pècles, les Mouilles, les Barrats, les Pélerins, les Gaillands et les Bossons.

Caractères saillants

- site emblématique à l'échelle mondiale
- richesse du patrimoine urbain et architectural
- urbanisation quasi continue dans la vallée plane, forte impression d'encaissement
- deux séquences : la vallée urbanisée liée à l'essor touristique des Bossons aux Praz, et la vallée plus conservée d'Argentière au Tour
- des espaces naturels préservés à l'origine de l'attractivité touristique du territoire
- une urbanisation très disparate qui témoigne de l'histoire de la vallée

Points de vigilance

- connurbation à l'échelle de la vallée, perte de la lisibilité des espaces publics des hameaux d'origine
- banalisation des paysages de la vallée, perte du lien avec l'histoire montagnarde de la commune
- espaces agricoles relictuels, respiration au sein du tissu bâti
- infrastructures routières très présentes
- des boisements soumis au changement climatique, notamment l'épicéa
- une évolution des paysages d'altitude, notamment suite au retrait des glaciers
- l'Arve, un élément identitaire invisibilisé



Légende

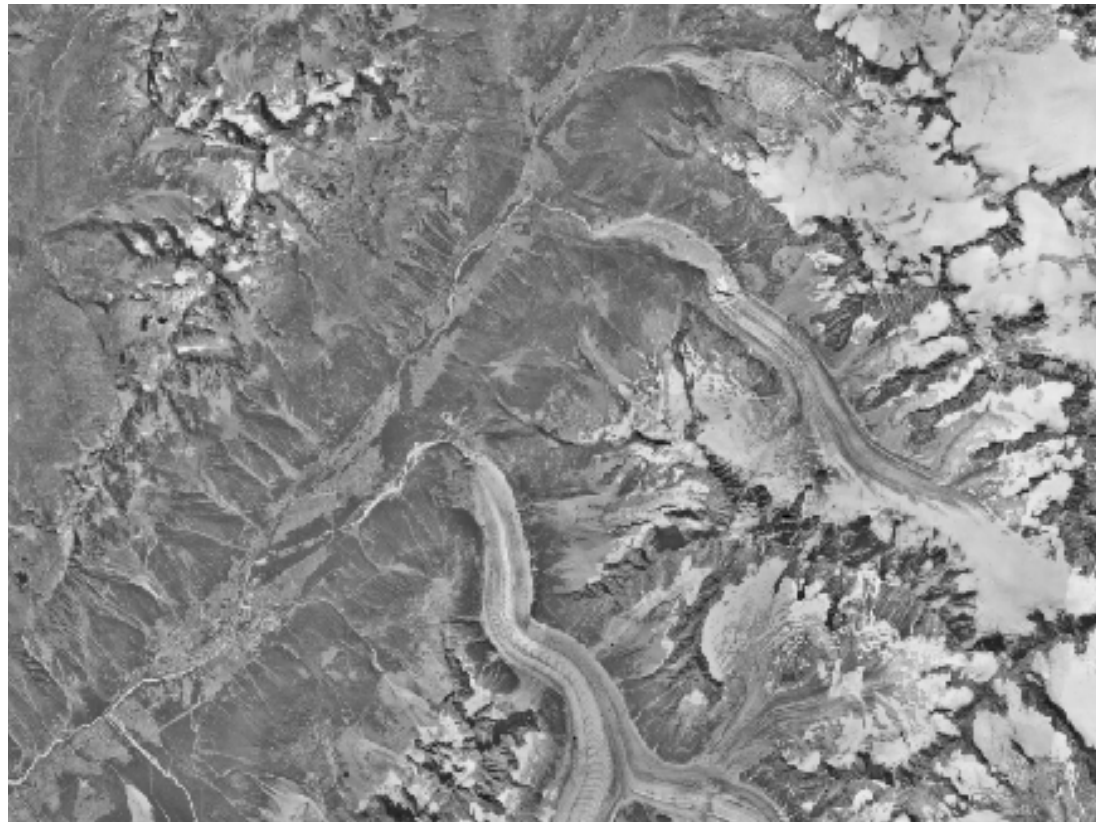
1. Résidence au bord de l'Arve endiguée - Argentière
2. Espace agricole résiduel - Les Bois
3. Clocher et glacier d'Argentière
4. Télécabine du Tour
5. Centre de Chamonix
6. Résidences individuelles devant le massif du Mont-Blanc - Les Rosières

ÉTAPES CLÉS DE L'ÉVOLUTION DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Jusqu'au début du XIX^e siècle, le paysage de la vallée se transforme peu. Le prieuré n'est qu'un bourg complété par une cinquantaine de hameaux, répartis de part et d'autre des rives de l'Arve, à l'abri des avalanches et inondations. Les hameaux présentent un habitat aligné sur rue ou ruelle, ces dernières reliées à la route principale de la vallée.

L'activité touristique s'amorce dès le milieu du XVIII^e siècle : le mont Blanc fascine. Les visiteurs affluent, en particulier depuis l'arrivée du train en 1901. Avec l'essor du tourisme naturaliste et de l'alpinisme, de nombreux hôtels sont construits : Chamonix revêt des allures de ville de villégiature et le centre s'étoffe également de villas. Cette urbanisation accrue touche essentiellement la localité de Chamonix, le reste du territoire de la vallée conserve son caractère rural. Quelques hôtels et auberges sont construits le long des itinéraires menant aux sommets.

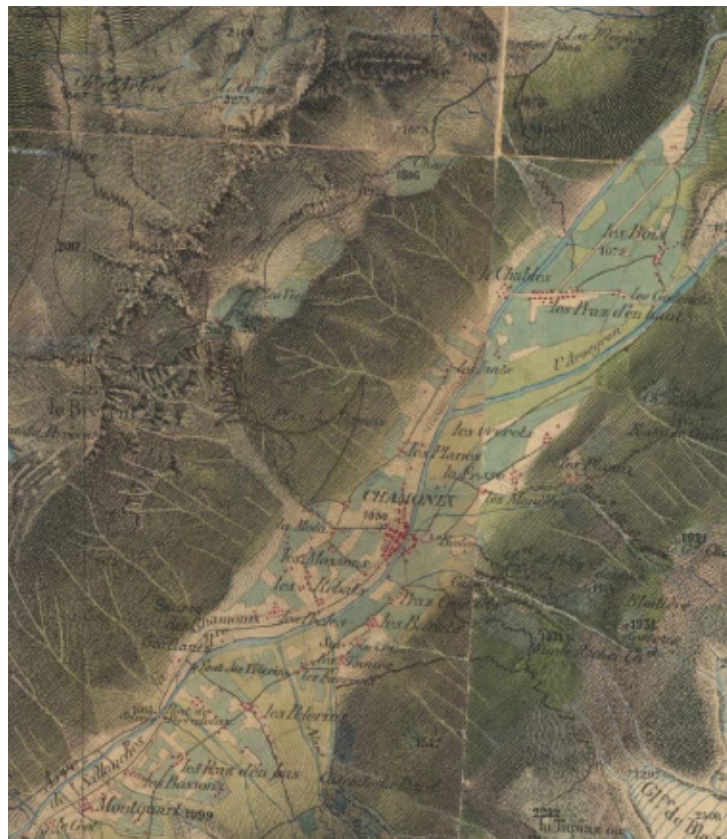
Au XX^e siècle, le chemin de fer et la révolution des transports vont modifier la situation de toute la vallée et bouleverser l'économie locale. La ville de Chamonix est dotée de tout ce qui caractérise les cités de la Belle Époque. Les villages du haut de la vallée ne suivent pas le même développement que ceux situés en aval de la ville de Chamonix. Le développement des sports d'hiver entraîne un essor touristique considérable et le rayonnement de la ville ne cesse de s'étendre. Les noyaux urbains historiques sont dissouts dans l'urbanisation continue de la vallée, formant une agglomération. L'ouverture du tunnel du Mont-Blanc en 1965 associée à une volonté de rendre la montagne et les sports d'hiver accessibles favorise une urbanisation massive de la vallée au moyen d'immeubles de logements locatifs. On assiste, après les années 1970, à la diffusion d'une architecture de promoteurs sous forme de lotissements pavillonnaires ou de grands collectifs se greffant sur les parcelles libres à l'intérieur ou en périphérie des hameaux, jusqu'à saturation de l'espace constructible. Toute la largeur du fond de vallée est ainsi urbanisée, à l'intérieur du tissu urbain ou en périphérie des hameaux, jusqu'à saturation de l'espace constructible. L'activité agricole recule dans le paysage, sous l'urbanisation ou l'investissement des terrains à des usages de loisir.



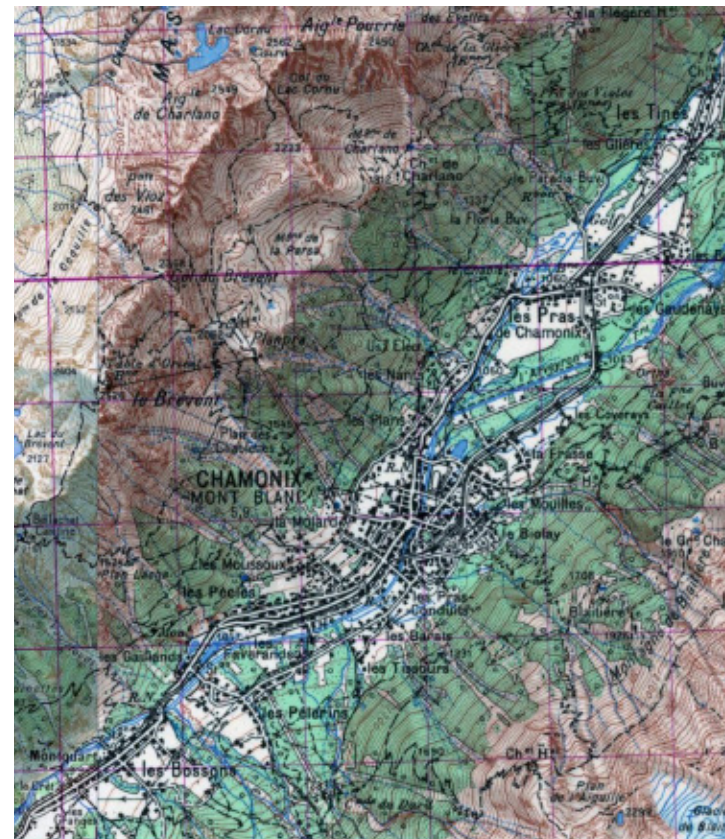
Photographie aérienne - 1950 Extrait Géoportail



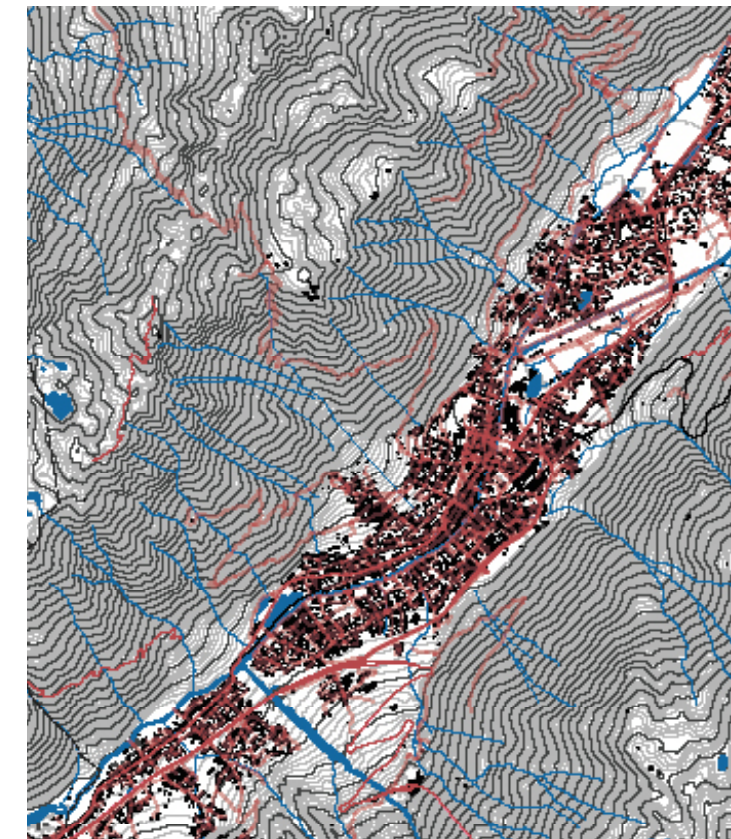
Photographie aérienne - 2021 Extrait Géoportail



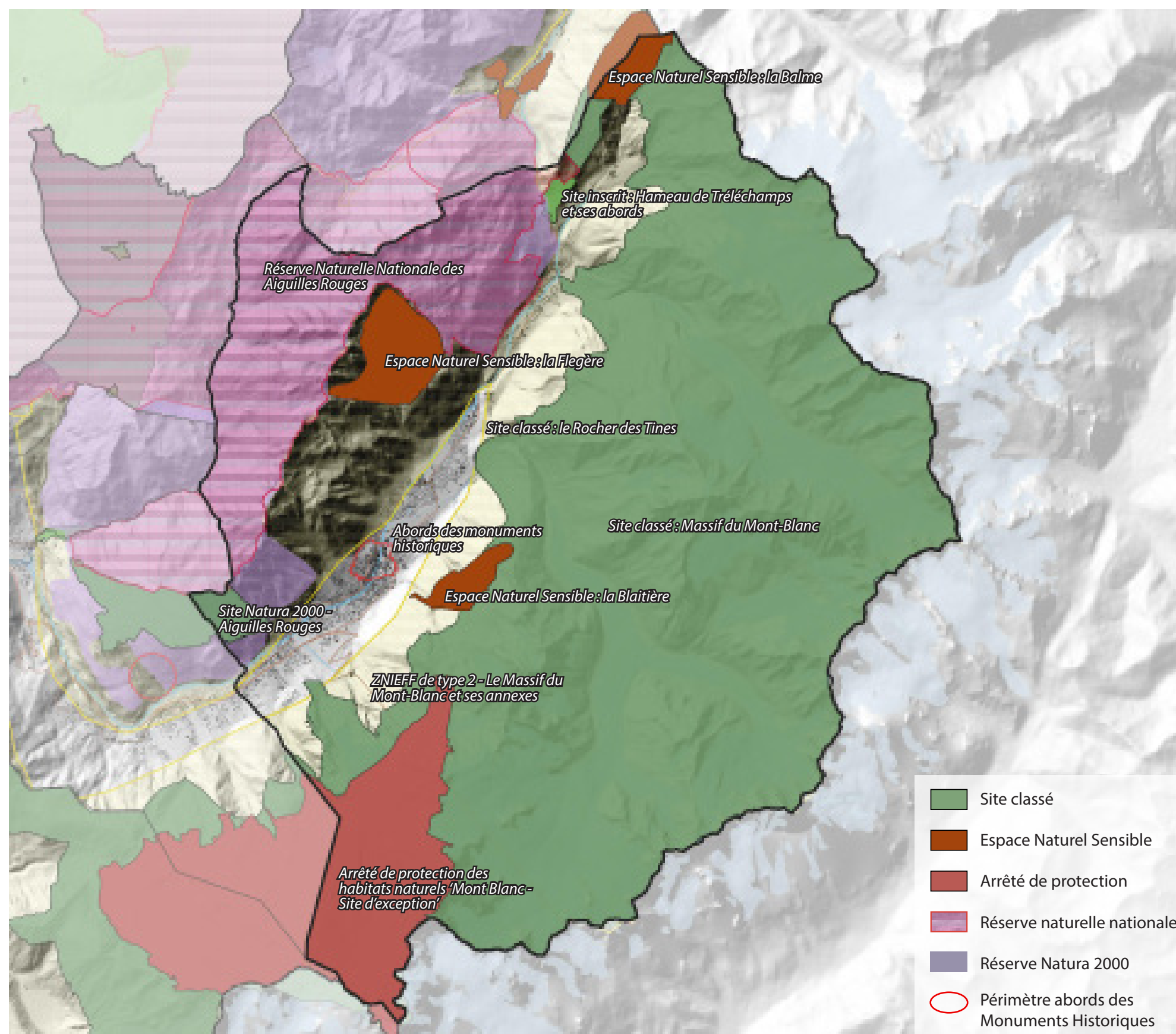
Carte d'État Major (1820-1866)



Carte de 1950



Carte topographique IGN (2024)

**CARTE - PROTECTIONS EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

LES PROTECTIONS EXISTANTES

La protection des paysages et espaces naturels :

- > Site Natura 2000 : Aiguilles Rouges
- > ZNIEFF de type I : Montagne des Posettes + Aiguilles Rouges, Carlaveyron et Vallon de Bérard
- > Znieff de type 2 : Massif du Mont-Blanc et ses annexes
- > Réserve Naturelle Nationale des Aiguilles Rouges
- > Arrêté de protection des habitats naturels : Mont Blanc - Site d'exception
- > Dispositifs Espaces Naturels Sensibles en unité pastorale (alpage) : La Balme, la Flegère, la Blaitière, Combe de Balme, Montagne du Rocher

La protection des sites :

- > Sites classés : Massif du Mont-Blanc, Rocher des Tines, Balcon du Mont-Blanc, bloc de Rocher dit Pierre à l'Anglais
- > Site inscrit : Hameau de Trélé champs et ses abords

La protection des éléments ponctuels et des constructions :

- > immeubles classés au titre des Monuments historiques : église Saint-Michel, fontaine place Balmat, fontaine square d'Aspen
- > immeubles inscrits au titre des Monuments historiques : ancien presbytère, piste de bobsleigh
- > Périmètre des abords des Monuments Historiques sur le centre-ville délimité de Chamonix, secteur de l'ancienne piste de bobsleigh aux Pèlerins

LES INVENTAIRES EXISTANTS

PATRIMOINE NATUREL

- Périmètre sites classés : Massif du Mont-Blanc, Rocher des Tines, Balcon du Mont-Blanc, bloc de Rocher dit Pierre à l'Anglais
- Périmètre site inscrit : Hameau de Trélé champs et ses abords
- Réserve Naturelle Nationale des Aiguilles Rouges
- Site NATURA 2000 des Aiguilles Rouges
- APHN
- ZNIEFF de type I : Montagne des Posettes + Aiguilles Rouges, Carlaveyron et Vallon de Bérard
- ZNIEFF de type 2 : Massif du Mont-Blanc et ses annexes

PATRIMOINE BÂTI AGRICOLE ET RURAL

- Inventaire patrimonial (Châtillon) de 2007 mis à jour par le CAUE en 2020

PATRIMOINE BÂTI RELIGIEUX

- Inventaire patrimonial (Châtillon) de 2007 mis à jour par le CAUE en 2020

PATRIMOINE TOURISTIQUE

Nombreux inventaires (patrimoine bâti, cheminements piétons...)

PARCOURS OU INFRASTRUCTURES DE DÉCOUVERTE

- Parcours variés animés par des guides du patrimoine
- Palaces
- Parcours médailles patrimoniales
- Musée des Cristaux
- Musée du Mont-Blanc
- Maison de la Mémoire et du Patrimoine
- Chalet du Col des Montets
- Sentier thématique « Le Final » de l'Aventure climatique, dans le centre de Chamonix
- Sentier thématique « Un cortil bien sauvage » de l'Aventure climatique, au départ du Chalet du Col des Montets
- Pupitres sur la plateforme sommitale du Brévent
- Belvédères au Chapeau, au Cerro et des panneaux Gare de la Para et Gare des Glaciers

POINTS / FIGURES REMARQUABLES DU TERRITOIRE

- Le centre-ville de Chamonix a fait l'objet de mise en valeur et de requalification par les différentes phases de piétonnisation et de suppression des parkings en centre-ville (Place du Mont-Blanc, Place de l'office de tourisme, Place du Poilu, ainsi que rues principales du centre-ville)
- Centre du village d'Argentière où une place publique a été aménagée et le stationnement supprimé
- Fonds de vallée :
 - Complexe sportif, culturel et scolaire du Bouchet : tours de l'ENSA, cité scolaire et installations sportives réalisées par l'architecte Taillibert
 - Pont de cour (centre-ville) situé dans un environnement bâti caractérisé par une architecture type art nouveau et de villégiature, où la vue sur le massif incite à lever les yeux vers les aiguilles de Chamonix
- Sites d'altitude : massif du Mont-Blanc ; sommet du Brévent
- Espaces muséaux et scénographiques du territoire

SAVOIR-FAIRE LES PLUS CARACTÉRISTIQUES

- Entreprises artisanales locales (charpente, maçonnerie...)
- Appel à des entreprises extérieures afin de répondre aux nombreuses demandes des maîtres d'ouvrage
- Pas de professionnels particulièrement sensibilisés au patrimoine local

POINTS NOIRS

- La RN 205 jusqu'au tunnel du Mont-Blanc qui constitue une réelle fracture paysagère
- L'hôtel ALPINA sis avenue du Mont-Blanc caractérisé par une architecture moderne des années 70 sans lien avec son environnement bâti et constituant un témoin de l'architecture de stations développées dans le cadre du Plan Neige

ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE EN DANGER

- Gare intermédiaire (la Para) et gare amont de l'ancien téléphérique de l'Aiguille du Midi non réhabilitées
- Ruisseaux affluents de l'Arve parfois busés et non entretenus
- Forte pression touristique sur certains secteurs en périodes touristiques et à l'occasion de grands événements sportifs générant une occupation abusive du domaine public, ainsi qu'une saturation des parkings publics et des cheminements piétons
- Fréquentation estivale importante du secteur du Lac Blanc (massif des Aiguilles Rouges)

LES ACTIONS EN PLACE

- Seul le patrimoine situé dans les périmètres délimités des abords et immeubles classés ou inscrits faisant l'objet d'une attention particulière par l'UDAP

LES PROJETS RÉCENTS

- Parking St Michel – Musée des cristaux : amont de l'église et de la maison de la montagne (fin années 90 – début 2000) : proximité de l'accès en ville par un parvis avec vues sur les aiguilles de Chamonix
- Aménagement du Parc Couttet (parc public centre-ville) : abattage d'arbres de hautes tiges, mise en valeur de la moraine : aménagement associé à la restauration de la « villa Herzog » (actuellement Maison des Artistes), proximité avec la Maison Loppé (peintre de Chamonix)
- Requalification de la Place du Mont-Blanc : remplacement du parking aérien par un parking souterrain, aménagement d'une place publique, végétalisation partielle de la place en cours et restitution à venir du ruisseau actuellement busé
- Musée des Cristaux
- Rénovation scénographique du rez-de-chaussée du Chalet du Col des Montets livrée en juillet 2022 et réalisée dans le cadre du PITER

LES PROJETS EN COURS OU À VENIR

- Déploiement du réseau des transports en commun permettant d'élargir l'offre à l'échelle de la communauté de communes
- projet PLU en cours de révision avec identification du patrimoine remarquable et d'intérêt, définition de secteurs patrimoniaux, élaboration d'une OAP Patrimoniale et d'une OAP Trames écologiques
- Musée du Mont-Blanc
- Rénovation du sous-sol du Chalet du Col des Montets - livraison prévisionnelle 2026 dans le cadre du CDHSN de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- Aménagement paysager du col des Montets en tant que col emblématique départemental, dans le cadre du CDHSN de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

DES OUTILS MANQUANTS / À METTRE EN PLACE

- Le patrimoine bâti mérite une signalétique retraçant l'histoire (panneau synthétique avec dates de construction, maîtres d'ouvrage...)
- Sensibilisation à l'égard des matériaux à employer à mettre en place (suivi de formations adéquates)
- Protection des jardins, parcs, arbres dans le milieu urbain

ORIENTATIONS PAYSAGÈRES, URBAINES ET ARCHITECTURALES

SCHÉMA COMMUNAL SPATIALISÉ

ORIENTATIONS PAYSAGÈRES, URBAINES ET ARCHITECTURALES

ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Légende d'occupation du sol

ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

-  Pâturages
-  Cultures et prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Forêts publiques

LA MONTAGNE AGRO-PASTORALE

-  Préserver les espaces ouverts de montagnette et alpages de basse altitude
-  Préserver les espaces ouverts et leurs zones humides
-  Préserver et valoriser les vues remarquables
-  Préserver ou restaurer les continuités éco-paysagères pour maintenir la lisibilité du versant

LA MONTAGNE BOISÉE ET LES ESPACES NATURELS

-  Accompagner l'évolution de la forêt au regard du changement climatique et favoriser la diversité des peuplements
-  Préserver et/ou restaurer les ripisylves
-  Préserver et valoriser les grands sites naturels remarquables (veiller à intégrer les espaces d'accueil du public)

LA MONTAGNE PAYSAGE DE DÉCOUVERTE ET D'ACCUEIL

-  Préserver et valoriser les chemins, maintenir les relations de co-visibilité et valoriser le petit patrimoine en lien (oratoire, croix...)
-  Préserver et valoriser les refuges de haute montagne et permettre leur adaptation au changement climatique
-  Préserver et valoriser les chalets et buvettes historiques, étape de l'ascension des randonneurs et permettre leur adaptation au changement climatique
-  Améliorer l'insertion des infrastructures touristiques et des espaces d'accueil du public (zone de stationnement, front de neige, zone de départ et d'arrivée des télésièges, téléphériques, télécabines...)

LA MONTAGNE MAÎTRISÉE : CONQUÉRIR, EXPLOITER, GÉRER LE RISQUE

-  Préserver et valoriser les ouvrages de franchissement historiques
-  Préserver et valoriser les gares ferroviaires historiques

LA MONTAGNE HABITÉE : VILLES ET VILLAGES

Préserver, valoriser et restaurer les éléments de patrimoine construits

-  Préserver et valoriser les secteurs patrimoniaux urbains : Chamonix-centre, les Bossons, les Moussoux, les Bois, le Lavancher, les Chosalets, Argentière, Tré le champ haut, les Frasserands, Montroc et le Tour
-  Préserver les éléments de patrimoine institutionnel (mairie, école...)
-  Préserver les éléments de patrimoine religieux (église, chapelle, oratoire, temple...)
-  > Préserver les éléments de patrimoine thermal

Maîtriser et qualifier le tissu urbain

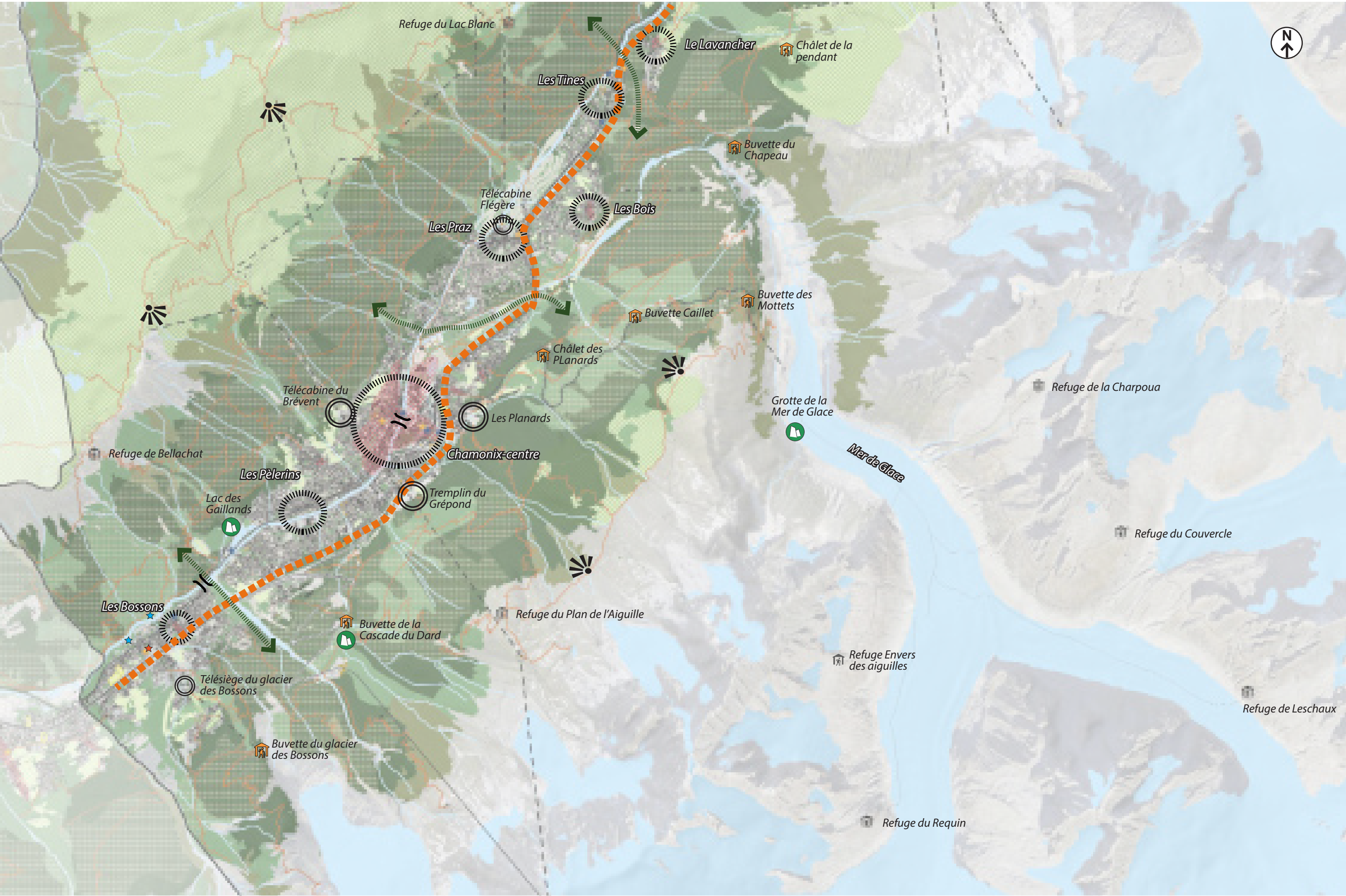
-  Favoriser la requalification paysagère de la route de fond de vallée en réduisant le caractère routier et en privilégiant les modes doux
-  Valoriser les centralités urbaines anciennes, maintenir le caractère groupé du village et des principaux hameaux, préserver le vocabulaire de clôture traditionnel et le petit patrimoine



CARTE - SCHÉMA COMMUNAL À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC- Échelle 1/80 000^e



CARTE - SCHÉMA COMMUNAL À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC- Echelle 1/40 000e



CARTE - SCHÉMA COMMUNAL À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC- Echelle 1/40 000e

ORIENTATIONS PAYSAGÈRES, URBAINES ET ARCHITECTURALES

ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DU VILLAGE

Légende d'occupation du sol

BÂTI

-  Trame bâtie
-  Bâtiment industriel ou agricole
-  Château, église ou chapelle

ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

-  Pâturages
-  Cultures et prairies
-  Forêts de feuillus
-  Forêts de conifères
-  Forêts publiques

Proposer un cadre de vie de qualité et des espaces publics accueillants

-  Améliorer la qualité des franges urbaines par une attention au végétal et aux clôtures
-  Maintenir, voire renforcer les coupures vertes
-  Préserver et conforter les espaces agricoles à proximité des espaces urbanisés
-  Intégrer et valoriser les cours d'eau au sein du tissu urbain et préserver les ripisylves
-  Revaloriser la traversée des bourgs et sécuriser les usages mode doux en adaptant son gabarit et le traitement de ses accotements en fonction des différentes séquences urbaines
-  Améliorer la qualité des espaces publics de centralité et valoriser le petit patrimoine
-  Préserver les qualités urbaines et paysagères des séquences de parc et d'espace naturel et améliorer la qualité de leurs abords
-  Préserver et valoriser les espaces naturels ou parcs remarquables au sein du tissu urbain
-  Qualifier les espaces de stationnement et favoriser leur intégration au regard des enjeux de transition écologique
-  Préserver le système de co-visibilité et valoriser les points de vue remarquables

Conforter les mobilités douces et les axes de découverte du territoire

-  Préserver / conforter les liaisons transversales à l'échelle de la vallée pour une mise en récit du patrimoine historique et améliorer les liaisons mode doux vers la Voie Verte
-  Préserver et valoriser les chemins et ruelles anciens

Préserver et valoriser les caractères patrimoniaux du tissu bâti

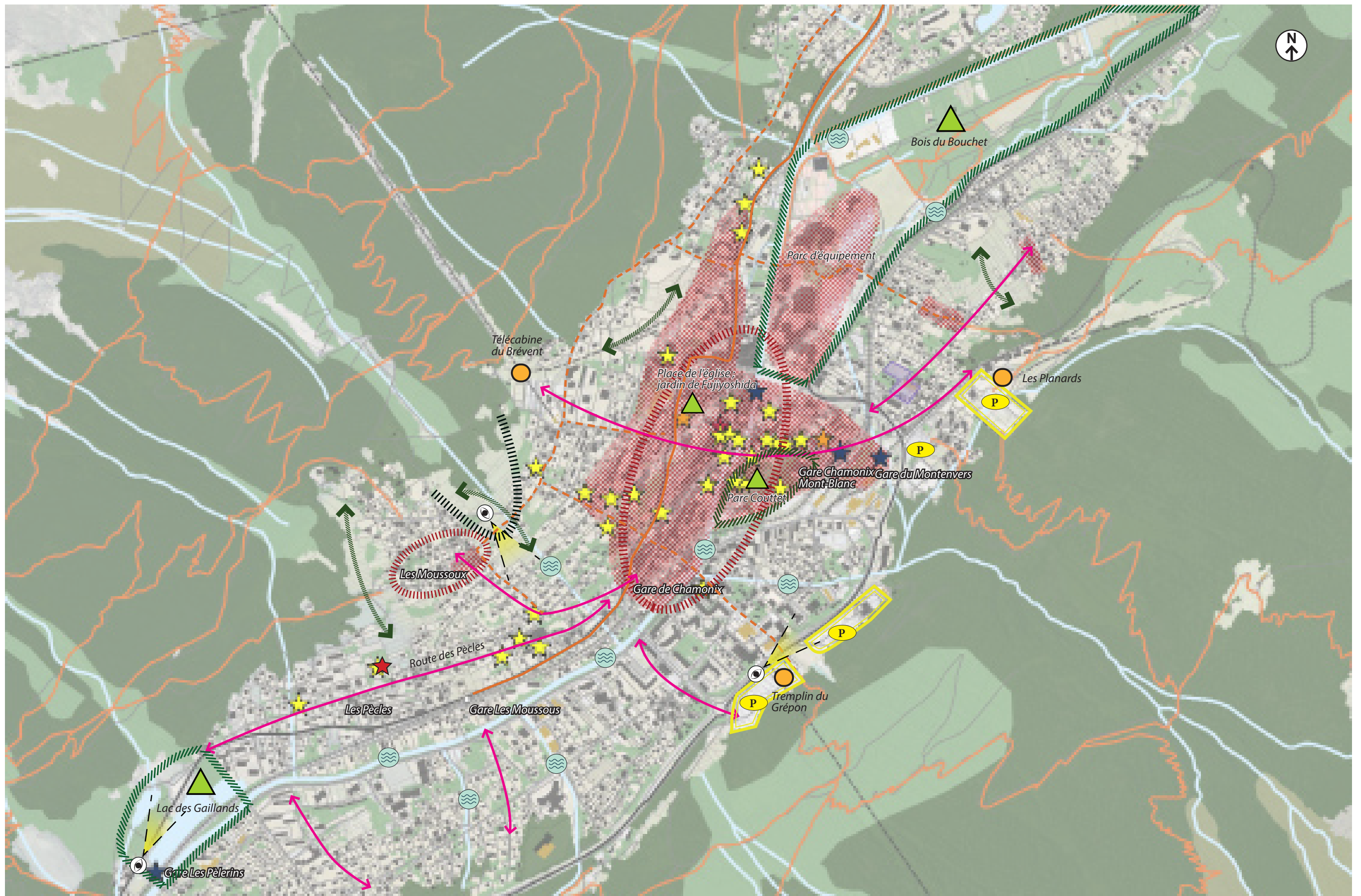
-  Préserver et valoriser les secteurs d'intérêt patrimoniaux (réhabilitation et restauration à encadrer dans le respect du tissu urbain et de l'architecture) : Chamonix-centre, les Bossons, les Moussous, les Bois, le Lavancher, les Chosalets, Argentière, Tré le champ haut, les Frasserands, Montroc et le Tour
-  Secteurs de développement ciblés par la commune (OAP) / Maîtriser la qualité architecturale et paysagère de ces secteurs à enjeux

Préserver, valoriser et restaurer les éléments du patrimoine construit

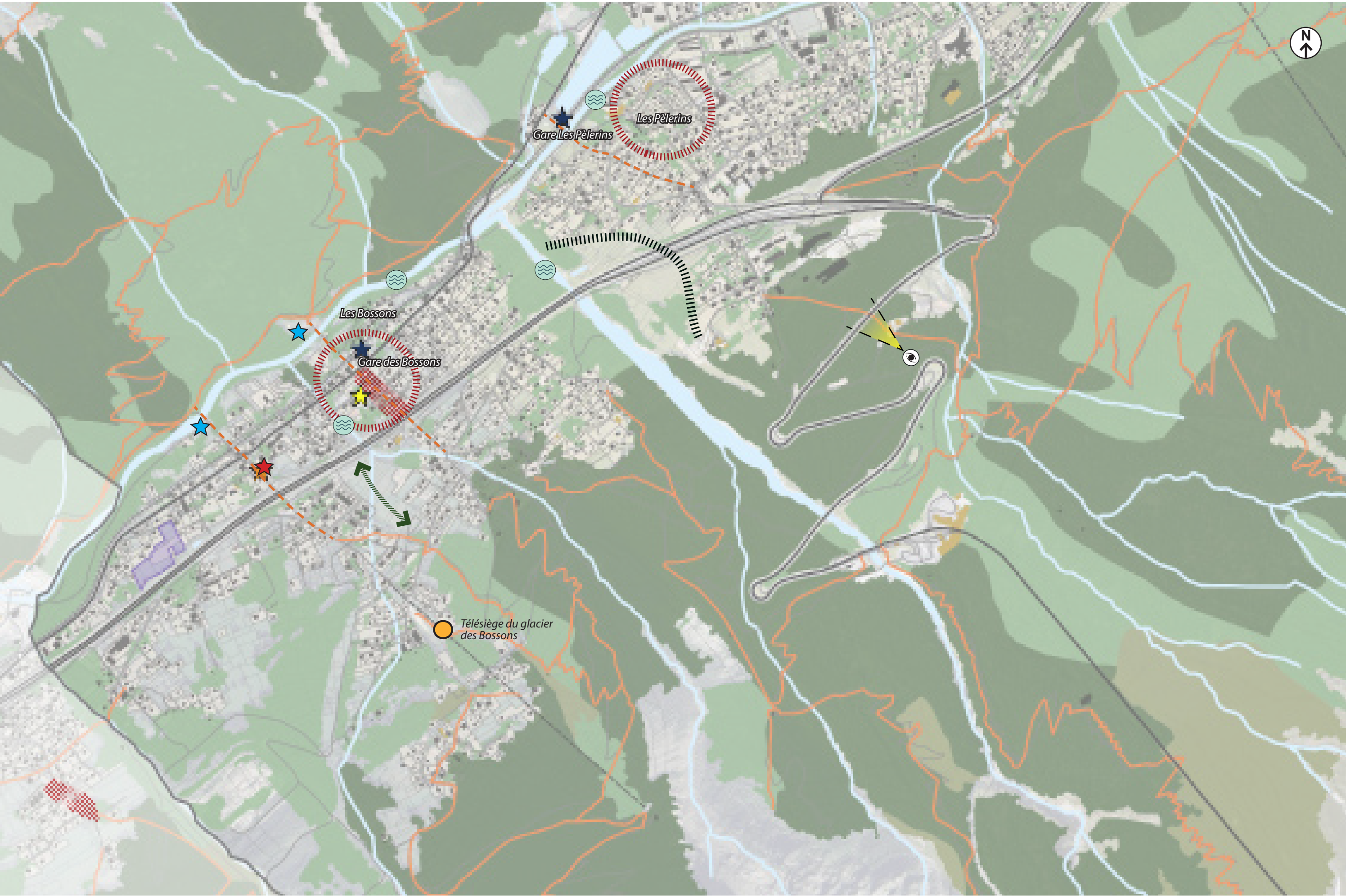
-  Préserver les éléments de patrimoine liés à l'habitat (château, chalet, villa, immeuble, hôtel...)
-  Préserver les éléments de patrimoine institutionnel (mairie, école...)
-  Préserver les éléments de patrimoine religieux (église, chapelle, oratoire, temple...)
-  Préserver les éléments de patrimoine liés à la santé
-  Préserver et valoriser les gares historiques

Améliorer l'intégration des infrastructures et équipements nouveaux

-  Améliorer l'intégration des infrastructures touristiques



CARTE - ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DU CENTRE VILLE - Échelle 1/10 000°



CARTE - ORIENTATIONS - LES BOSSONS - Échelle 1/10 000^e



CARTE - ORIENTATIONS - LA JOUX- Échelle 1/10 000°



CARTE - ORIENTATIONS - ARGENTIÈRE - Échelle 1/10 000°

CONTACTS

**Service Pays d'art et d'histoire
du Mont-Blanc**

pahmontblanc@ccpmb.fr
Tel : 07 76 00 31 94

**Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc**

648 Rue des Près Caton
74190 PASSY
Tel : 04.50.78.12.10

**Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc**

38 Place de l'église
74400 CHAMONIX
Tel : 04.50.54.39.76

